

Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Quatrième année. — N° 21

Prix du numéro 10 centimes

Mercredi 12 mars 1890

Bureaux: Rue Neuve, 19



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
Suisse . . . 6 fr. 3 fr.

Union postale . 12 » 6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne

» de l'étranger . . 25 » »

Minimum d'une annonce 50 centimes

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

L'assurance contre les maladies et les accidents.

Le secrétariat ouvrier suisse communique les résolutions suivantes, concernant l'organisation de l'assurance.

1° L'assurance contre les accidents et celle contre les maladies par la voie de la loi doivent avoir lieu en même temps, dans ce sens toutefois que l'une doit être séparée bien distinctement de l'autre. Quant à l'assurance contre les maladies, les primes doivent être payées par les assurés seulement, tandis que celles de l'assurance contre les accidents seront portées exclusivement par les propriétaires d'établissement, les entrepreneurs et patrons qui occupent des ouvriers, employés ou apprentis.

2° Pour l'assurance contre les maladies sont proposés les principes suivants :

- a) Dans l'intérêt d'une administration économique et d'un bon contrôle contre toute sorte d'abus, l'administration des caisses de maladie par elles-mêmes doit être prescrite.
- b) Les caisses de maladie doivent assurer principalement le salaire ou gain enlevé par la maladie; quant aux soins du médecin, médicaments, frais de l'hôpital, c'est à l'Etat de s'en occuper.
- c) Autant que l'organisation technique de l'assurance le permet, l'organisation des caisses de maladie d'après les métiers et leurs fédérations et les industries doit être maintenue et facilitée.
- d) Des normes techniques d'assurance doivent être fixées, d'après lesquelles s'organiseront les caisses de maladie. Le libre établissement entre toutes les caisses de maladie sera garanti.
- e) Chaque ouvrier, employé ou apprenti est obligé d'entrer dans une caisse de maladie. Partout où il n'y a pas de caisses libres de maladie qui font droit aux conditions de la loi, les autorités locales doivent en organiser une.
- f) Les caisses de maladie doivent secourir tous les accidents pendant une incapacité de travail de quatre semaines.

3° Pour l'organisation et l'administration de l'assurance contre les accidents, nous demandons ce qui suit :

- a) L'assurance est obligatoire pour tous

les ouvriers, employés, domestiques et apprentis; la prime doit être payée par les propriétaires d'établissement, entrepreneurs ou patrons d'après la probabilité des dangers à raison du salaire payé. Les logements, repas et autres prestations ne consistant pas en argent, seront ajoutés au montant du salaire d'après les prix en vigueur dans la localité respective.

- b) L'assurance embrasse toutes les blessures du corps et empoisonnements industriels qui occasionnent la mort ou l'incapacité totale ou partielle de travail de plus de quatre semaines, s'il n'est pas constaté qu'ils sont amenés à dessein par la victime même.
- c) L'assurance se fait par une institution de l'Etat pour toute la Confédération. L'administration centrale est dirigée par un office fédéral de l'assurance contre les accidents, auquel sont subordonnés des employés dans les districts administratifs correspondant autant que possible aux différents groupes des industries et des métiers. L'encaissement des primes et le paiement des secours se font par la poste. La Confédération paye les frais de l'organisation et de l'administration.
- d) Pour contrôler le nombre complet des personnes obligées à l'assurance et la classification exacte des dangers, et pour fixer le montant du dommage occasionné par l'accident seront nommés par des élections directes, par les propriétaires d'établissement, entrepreneurs et patrons d'une part, et les ouvriers d'autre part dans les districts administratifs des commissions composées d'autant de membres des deux parties. Ces commissions fixeront aussi des règlements qui ont le but de prévenir des accidents, elles contrôleront l'exécution de ces règlements et désigneront des délégués qui concourront dans les cas qui sont portés devant l'office fédéral de l'assurance contre les accidents.
- e) Le dommage fixé est payé entièrement ordinairement par la voie des rentes. Pour la fixation du dommage, le gain annuel fait la règle autant qu'il ne s'élève pas au-dessus de fr. 2000. Dans les cas d'incapacité permanente de person-

nes mineures le gain moyen d'un ouvrier majeur fera la base.

- f) Pour les deux premières années l'indemnité sera payée tous les trois mois prænumerando d'après une scala fixée par l'office fédéral d'assurance. Pour les années suivantes, le mode de paiement se fera par le système de capitalisation (Deckungsverfahren) d'après les résultats des années précédentes.

4° La responsabilité civile dans les cas de faute n'est supprimée ni par l'assurance contre les maladies, ni par celle contre les accidents.

5° L'assurance contre les maladies et l'assurance contre les accidents sont accessibles à toutes les personnes, même si elles n'y sont pas obligées. Pour des contrats d'assurance contre les accidents qui visent à une rente annuelle excédant la somme de fr. 2000, sera organisé un département spécial; à la fixation des primes on aura égard au remboursement des frais d'administration.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Décorateurs. — Dimanche passé, une quarantaine de délégués de la Fédération syndicale mixte des patrons et ouvriers graveurs étaient réunis à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Imier. Le principal objet à l'ordre du jour de cette réunion était de traiter la demande d'augmentation de 15% sur le salaire des ouvriers graveurs et guillocheurs travaillant sur l'argent, dont le prix de main-d'œuvre est actuellement minime. On sait que cette organisation de congrès mixte a pour but de prévenir les grèves qui se pratiquaient autrefois.

A la réunion de dimanche, une commission a été nommée pour examiner cette question et chercher à arriver à un entente. On nous dit que les patrons graveurs du vallon de St-Imier présenteront aux fabricants un nouveau tarif qui, s'il est accepté, leur permettra d'accorder l'augmentation réclamée par les ouvriers.

Planteurs d'échappements. — Les délégués des sections syndiquées des ouvriers planteurs d'échappements étaient assemblés dimanche, le 9 courant, à Bienne. Le canton

de Neuchâtel était représenté par un seul délégué, du Locle, — qui, à ce qu'on nous dit, est l'unique localité où les ouvriers planteurs se sont syndiqués.

NOUVELLES DIVERSES

Postes fédérales. — A l'occasion de la discussion du budget pour 1890, les Chambres ont invité le Conseil fédéral à leur présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir si le port des lettres pesant plus de 15 grammes ne pourrait pas également être réduit à 5 centimes dans le rayon local. Le Conseil fédéral pense soumettre à l'assemblée fédérale, dans le courant de l'année, un projet révisant certaines dispositions de la loi sur les taxes postales. En même temps il discutera le postulat ci-dessus ; dans quel sens ? On n'en sait rien encore.

Il présentera également un projet de loi concernant la régale des postes, qui donnerait à l'administration postale le droit de faire les protêts.

— Ainsi que nous l'avons dit, les recettes nettes de l'administration des postes se sont élevées en 1889 à 2,292,841 fr. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'ici. La moyenne des recettes de 1849 à 1888 est de 1,310,144 fr. 10.

Cette augmentation provient principalement du nombre croissant des expéditions de valeurs et des colis de messagerie. Chose curieuse, il y a une diminution dans le nombre des lettres et imprimés expédiés à l'intérieur de la Suisse. Le fait s'explique peut-être par l'extension des lignes téléphoniques.

En revanche, il a été expédié 637,916 cartes postales de plus qu'en 1888. Le nombre des mandats de poste est de 192,617 plus considérable que celui de l'année précédente. Quant aux articles de messagerie, il y a une augmentation de 990,944 pour les colis expédiés à l'intérieur de la Suisse, de 94,746 pour ceux expédiés au dehors et de 100,403 pour ceux expédiés des pays étrangers en Suisse.

Le nombre des employés, y compris les fonctionnaires supérieurs, est de 6,644, soit 205 de plus qu'en 1888 ; la proportion des femmes dans ce nombre est du 12 %.

Cartes postales à souches. — L'administration des postes anglaises vient d'être saisie d'une assez curieuse proposition consistant à autoriser la circulation d'une carte postale à talon, permettant de laisser entre les mains de l'expéditeur une analyse de ce qu'il a écrit.

Ces cartes, attachées à leur souche et numérotées, seraient réunies en carnet comme des chèques.

L'expéditeur n'aurait qu'à les détacher pour les mettre à la poste et pourrait même, moyennant une taxe minime, faire apposer au guichet, sur la carte et sur le talon, le timbre du bureau afin de conserver une mention authentique de la date.

Consulats. — L'exequatur est accordé à M. Edgar Lebert, négociant à Bâle, en qualité de consul de la République de Nicaragua, à Bâle.

La *Typographia*, de Berne, a adressé au mois de décembre dernier, au Conseil fédéral, une pétition demandant : 1° que toutes les imprimeries soient placées sous le régime de la loi sur les fabriques ; 2° la réduction de la journée de travail, si possible à huit heures ; 3° l'interdiction du travail des femmes.

Le Conseil fédéral a décidé, sur le premier point, d'attendre la révision prochaine de la

loi sur les fabriques. Il n'est pas entré en matière sur les deux autres demandes qui ne lui paraissent pas recevables.

Technicum de Bienne. — Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil exécutif bernois a décidé de ne pas entrer en matière sur la demande du Conseil communal de Bienne d'approuver le règlement pour le technicum de la Suisse occidentale, parce que la question de la fondation par l'Etat d'un institut semblable n'est pas encore entièrement liquidée.

Géographie nationale. — Afin d'établir une bibliographie de la géographie nationale, un comité d'initiative désigné par la société géographique de Berne convoque une assemblée des délégués de toutes les associations et institutions qui ont promis leur collaboration à cette œuvre importante. L'assemblée aura lieu aujourd'hui, à 2 heures, au Casino de Berne.

La crise ouvrière à Milan. — On télégraphie le 6 mars à la *Gazette piémontaise* :

La crise des maçons continue sans espoir de solution prochaine. Le 80 pour cent des ouvriers sans travail est formé d'éléments étrangers à Milan. Le syndicat a répondu nettement à la commission des maçons que le budget de la ville était dans des conditions qui ne permettaient pas de leur fournir de l'ouvrage.

Pour employer le temps, les réunions des mécaniciens inoccupés alternent avec celles des maçons, et les imprécations contre les capitalistes en font naturellement tous les frais. Les anarchistes continuent leur propagande révolutionnaire. Ce matin, dans la réunion des mécaniciens, il a été proposé de ne plus fournir de subsides afin de pousser les ouvriers à la révolte par le désespoir et un certain Brambilla s'est écrié carrément : « Si quelqu'un veut venir avec moi, *avanti!* C'est le moment d'en finir. Allons en masse chez les capitalistes. En somme, le moment est critique ; il y a dix mille ouvriers inoccupés, la plupart pères de famille, l'on craint des excès à courte échéance.

Une dépêche du 7, dans l'après-midi, dit que la question ouvrière devient à chaque instant plus grave. Le matin, sur des ordres donnés par l'autorité politique, on a arrêté 23 individus signalés comme anarchistes, en raison de la part qu'ils ont prise aux agitations de ces derniers jours. Quelques-uns avaient déjà été impliqués dans le procès des anarchistes. Les perquisitions faites aux domiciles des individus arrêtés ont fait découvrir des manifestes incendiaires qui ont été séquestrés. Cependant, la crise des maçons paraît terminée, au moins provisoirement, parce qu'on leur a trouvé du travail. En revanche, celle des mécaniciens continue. Dans leur réunion du matin, l'avocat Barbeta leur a recommandé le calame et leur a annoncé que la municipalité s'efforcerait de leur procurer du travail, en s'entendant pour cela avec le gouvernement.

La population étrangère à Paris.

— Un renseignement assez curieux, à propos de la population étrangère en France : on a remarqué que les Anglais, qui sont en général fixés dans le nord-ouest en France, habitent également les nord-ouest à Paris ; les Espagnols, au sud en France, sont également fixés au sud à Paris ; de même pour les Allemands groupés dans le nord-est, pour les Italiens établis dans le sud-est, etc. En d'autres termes, les étrangers demeurent généralement aux environs de la gare où ils sont descendus en arrivant à Paris, comme dans le voisinage de la frontière qu'ils ont traversée lorsqu'ils sont venus se fixer dans les départements.

Longévité. — La longévité des prêtres en France dépasse de beaucoup celle des personnes exerçant une autre profession plus ou moins en vue. En classant la population par professions, on trouve que, sur 100 prêtres, 42 ont dépassé la 66^{me} année, tandis qu'on n'a compté que 40 agriculteurs, 33 commerçants, 32 militaires, 31 commis, 29 avocats, 28 artistes, 27 professeurs et 24 médecins sur 100 qui ont atteint le même âge.

Etablissements industriels. — Il a été inscrit en 1889 217 nouveaux établissements industriels au nombre de ceux qui sont soumis à la loi sur les fabriques ; ces 217 établissements occupent 3,193 ouvriers, 46 établissements occupant 962 ouvriers ont cessé d'être régis par la loi fédérale. Le nombre actuel des établissements que vise cette loi est de 3,957 avec 161,774 ouvriers et ouvrières et 85,000 chevaux-vapeur.

Syndicat des patrons décorateurs. — Nous avons reçu de la Chaux-de-Fonds, trop tard pour le faire paraître dans le présent numéro, un intéressant article sur les Syndicats patronaux, écrit, nous dit son auteur, avant qu'il ait eu sous les yeux notre article de fond du numéro du 8 courant, et qui donne une réponse anticipée aux observations que nous avons formulées concernant le mouvement de hausse qui se produit dans la partie de la décoration.

Nous le publierons dans notre numéro de samedi.

Liste des marchands horlogers actuellement à la Chaux-de-Fonds à l'hôtel de la Fleur-de-Lis : Liste dressée lundi 10 mars 1890, à 5 heures du soir : M. Strauss, New-York.

PROCÉDÉS INDUSTRIELS

LES PAILLES DE FER.

Rien de plus inquiétant pour l'ingénieur et le mécanicien que l'existence supposée d'une « paille » dans le fer qu'il emploie : un essieu, une roue, une pièce de charpente ou de pont peuvent voir leur résistance et leur dureté dangereusement compromise par ce petit et terrible vice constitutionnel. Bien souvent, ce n'est que lors de la rupture, alors que l'accident est produit, que l'on s'en aperçoit, et la satisfaction de s'en apercevoir est bien platonique.

M. Herring, électricien américain, propose de recourir à l'électricité, et le principe de la méthode qu'il indique est curieux à relater. Voici en quoi il consiste :

Un barreau de fer entouré d'un fil métallique roulé en hélice s'aimante, on le sait, lorsqu'un courant électrique vient à parcourir le fil ; le barreau se trouve momentanément transformé en aimant. Or, si le métal du barreau est homogène, sans défauts, sans pailles, les pôles de l'aimant temporaire occupent exactement vers ses extrémités des places indiquées par les lois connues du magnétisme. Une paille rompt-elle l'homogénéité du barreau et sa continuité métallique, des pôles anormaux se forment et signalent le défaut.

M. Herring pense arriver à rendre cette détermination absolument facile et pratique au moyen d'une aiguille exploratrice, de son invention, qui non seulement décèlerait les pailles cachées à l'intérieur du métal, mais encore permettrait d'en mesurer approximativement l'étendue. Ce serait un grand service de plus rendu par l'électricité aux mécaniciens.

Tableau comparatif
des boîtes or et argent poinçonnées par les bureaux de contrôle pendant les années 1882 à et y compris 1889.

| Bureaux | Nombre des boîtes poinçonnées en | | | | | | | |
|----------------------------|----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | 1882 | 1883 | 1884 | 1885 | 1886 | 1887 | 1888 | 1889 |
| | Pièces | Pièces | Pièces | Pièces | Pièces | Pièces | Pièces | Pièces |
| Bienne | 173,847 | 140,743 | 156,291 | 123,158 | 232,356 | 270,748 | 287,859 | 354,695 |
| Saint-Imier | 99,369 | 128,318 | 126,802 | 99,513 | 154,743 | 187,942 | 229,258 | 295,441 |
| Madretsch *) | 23,623 | 143,415 | 142,003 | 137,735 | 141,847 | 182,537 | 189,317 | 262,924 |
| Noirmont **) | — | — | 48,005 | 53,970 | 89,293 | 99,796 | 118,792 | 143,461 |
| Tramelan | 77,845 | 96,298 | 69,797 | 55,844 | 82,189 | 174,550 | 246,062 | 328,694 |
| Porrentruy ***) | — | — | — | — | — | — | 184,841 | 322,940 |
| Schaffhouse | 34,879 | 41,405 | 51,634 | 43,596 | 50,639 | 41,239 | 68,672 | 73,710 |
| Chaux-de-Fonds | 286,539 | 310,604 | 315,076 | 278,679 | 304,107 | 323,686 | 336,787 | 399,689 |
| Fleurier | 35,181 | 41,760 | 60,559 | 55,787 | 54,040 | 57,772 | 69,296 | 75,854 |
| Locle | 103,771 | 121,153 | 129,423 | 103,275 | 131,749 | 131,932 | 133,597 | 153,026 |
| Neuchâtel | 23,405 | 23,566 | 23,336 | 19,499 | 11,416 | 46,358 | 24,431 | 23,858 |
| Genève | 52,848 | 53,793 | 50,900 | 42,131 | 37,252 | 31,328 | 52,371 | 68,327 |
| Total | 911,307 | 1101,055 | 1174,726 | 1021,831 | 1289,631 | 1547,942 | 1941,274 | 2502,619 |
| Augmentation) sur l'année | | 189,748 | 73,671 | 152,895 | 267,800 | 258,311 | 393,332 | 561,345 |
| Diminution) précédente | | | | | | | | |

*) Ouvert en octobre 1882. — **) Ouvert le 1^{er} janvier 1884. — ***) Ouvert le 15 mars 1883.

Ainsi que son titre l'indique, le tableau ci-dessus donne la statistique comparée des boîtes de montres poinçonnées par les bureaux de contrôle pendant les années 1882 à et y compris 1889, c'est-à-dire pendant toute la période qui s'est écoulée depuis l'institution du Contrôle fédéral. On a fait, par ce tableau la constatation intéressante et réjouissante que, sauf en 1885, le nombre des boîtes présentées au poinçonnement a suivi une marche continuellement ascendante. De 911,307 qu'il était en 1882, ce nombre s'est

élevé à 2,502,619 en 1889. Ce dernier chiffre est supérieur de 561,345, soit de 28,9 %, à celui de l'année 1888 (1,941,274) qui surpasse lui-même de 393,332, soit de 20,3 % celui de l'année précédente.

Nous ne pouvons discerner d'une manière absolument exacte et complète les causes de la forte augmentation qui s'est produite pendant l'année 1889 en particulier. Cette augmentation est évidemment due en grande partie à une reprise générale des affaires dans l'industrie horlogère; mais elle doit aussi

être attribuée à divers autres facteurs au nombre desquels il convient de citer en première ligne la confiance toujours croissante dont jouit le Contrôle suisse dans les pays étrangers. La reconnaissance officielle, par l'Allemagne, du poinçon fédéral de contrôle, la création d'un mode spécial de poinçonnement pour les boîtes destinées à la Grande-Bretagne et répondant aux conditions de titre exigées par ce pays, l'abaissement des droits d'entrée sur les montres, que la Suisse a obtenu de divers Etats avec lesquels elle a conclu ces derniers temps de nouveaux traités de commerce, à l'Exposition universelle de Paris, etc., etc., tels sont encore des facteurs qui ont, croyons-nous, contribué à l'augmentation signalée. La protection des inventions en Suisse n'est également pas étrangère à ce résultat, car l'autorité fédérale a eu à examiner en 1889 un grand nombre de nouveaux genres de boîtes différant des genres fabriqués auparavant et à déterminer les conditions auxquelles ces boîtes pouvaient être admises au contrôle, ainsi que du mode de leur poinçonnement suivant la nature et la conformation de chaque genre.

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

ÉDITION 1890

LIVRE GÉNÉRAL D'ADRESSES

pour la fabrication de bijouterie et d'horlogerie en Allemagne

Prix, y compris deux suppléments : 10 francs

L'envoi se fait contre paiement fait à l'avance de 1 franc pour port

Le LIVRE GÉNÉRAL D'ADRESSES pour les fabricants de bijouterie et d'horlogerie d'Allemagne contient les adresses :

- De toutes les fabriques de bijouterie ;
- De toutes les usines de matières d'or et d'argent ;
- De tous les bijoutiers, marchands en gros et exportateurs de bijouterie ;
- De tous les exportateurs de matières d'or et d'argent ;
- De toutes les branches s'y rattachant, telles que : fabriques de machines, mécaniciens, taillages de pierres et de pierres fines, magasins et commerces en gros, contrôles pour matières or et argent, bijoutiers, monteurs, guillocheurs, estamperies, etc.
- De tout commerce de vente de bijouterie et matières d'or et d'argent ;
- De toutes les fabriques d'horlogerie ;
- De tous les commerçants d'horlogerie en gros et exportateurs ;
- De tous les magasins d'horlogerie ;
- De tous les fabricants et marchands d'horlogerie en Allemagne.

Ce livre est indispensable à toute nouvelle maison de fabrication, d'achat et de vente de marchandises terminées et non terminées.

Le tirage est de 10,000 exemplaires garantis. Le LIVRE D'ADRESSES, lu dans les cercles compétents, est répandu dans toutes les parties du monde; il est valable jusqu'en 1892.

PRIX DES ANNONCES

- 1 page 18×11 cm. 100 francs
- 1/2 " 9×11 cm. 60 "
- 1/4 " 4 1/2×11 cm. 40 "
- Une page en vue 125 "

Petite annonce 1—10 lignes nonpareille, 15 francs

Les commandes au LIVRE D'ADRESSES avec SUPPLÉMENT et annonces sont reçues par W. A. MEIER, libraire à PFORZHEIM (Bade), qui se charge aussi de tous renseignements.

USINE DE DÉGROSSISSAGE D'OR ET D'ARGENT A. HEMMANN, SCHAFFHOUSE

Vente, achat et fonte de métaux précieux 866
CREUSETS DE TOUTES GRANDEURS
Or fin pour doreurs

PRÉPARATION ET EXPLOITATION DE CENDRES ET AUTRES MATIÈRES CONTENANT OR OU ARGENT

POUR RHABILLEURS

On cherche pour une maison au Mexique, un horloger de toute moralité et capacité, ayant travaillé déjà quelques années à réhabiliter des montres de tous genres y compris les répétitions. On désire des certificats de capacité. Bon gage est assuré et éventuellement les frais pour le voyage au Mexique seraient payés. 985
S'adresser au bureau du journal.

Avis aux sertisseurs et planteurs 979

Toujours grand assortiment
Pierres grenat finies
Moyennes dessus et dessous
6 trous et échappement
Prix avantageux

Victor DONZELOT, PORRENTRUÏ

FABRIQUE D'ASSORTIMENTS
à cylindres

Spécialité de petites pièces
EXPORTATION 837

LYDIC BEAUMANN
Charquemont (Doubs)

LOUIS BORALEY

Emailleur. Nielleur
sur or et argent de tous titres

21, Rue Rousseau, 21

GENÈVE 941

BREVETS D'INVENTION
en tous pays

A. RITTER

Ancien élève de l'École centrale des Arts
et Manufactures de Paris
INGÉNIEUR-CONSEIL
EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Heumattstrasse, 3, BASEL

Dépôt de marques de fabrique et de
dessins et modèles industriels.

MISE AU CONCOURS

La place de chef du bureau de Contrôle des matières or et argent de la commune de Granges est mise au concours. Entrée le 1^{er} avril 1890. Le salaire sera fixé lors de l'élection. Les postulants, connaissant les langues française et allemande, pourront déposer leurs offres jusqu'au 20 courant au département sousigné.
Soieure le 8 mars 1890.

988 Pour le département du commerce et de l'industrie :
(S. 176 Y) OSCAR MUNZINGER, conseiller d'état.

ON OFFRE A VENDRE

Le brevet d'un nouveau calibre ancre remontoir grande seconde au centre, où pourrait s'adapter toutes sortes de complications, soit : quantièmes, chronographe, etc., etc. ; la face du cadran peut se changer en bien des sortes de dispositions. 987
Grande simplicité, élégance et solidité, grande nouveauté.
S'adresser au bureau du journal aux initiales X. Z. 113.

L. MARILLIER-DENZLER NEUVEVILLE (Suisse)

SEUL FABRICANT

de la montre à boîte chimique anti-oxyde aurifère et de la montre sans aiguilles à cadran tournant, brevetée. 946

J. WYSS FILS, CHAUX-DE-FONDS

Nouveaux genres de cadrans paillonnés en émaux transparents teintes RUBIS BLEUES, OPALES, etc., etc., sur plaques gravées et flinquées. 958

CES GENRES SONT BREVETÉS

Usine pour le traitement des matières or, argent et platine

H. CARREL

ESSAYEUR-JURÉ

DIPLOME FÉDÉRAL

ACHAT

VENTE

Rue de Nidau — BIENNE — Rue Neuve

Pulvérisation de cendres et fontes à prix réduits

Creusets de tous pays — Charbons — Coke de St-Etienne

GROS ET DÉTAIL 930

DIAMANT BLANC
pour pierristes 982

ALBERT BENOIT
42, Rue François-Millet, Paris

MONTRES SOIGNÉES
pour dames
cylindre et ancre de 7 à 14 lignes
BOITES FANTAISIE



RÉCOMPENSES :

Zurich 1883 Anvers 1885
Paris 1889

Hⁱ THALMANN & C^{ie}
BIENNE 928



Fabrique de verres de montres
en tous genres 675

Ancienne Maison TASTOIX & BASTARD
J. BASTARD & REDARD
21, QUAI DES BERGUES, 21
A GENÈVE

HORLOGERIE
C. LAUFFER

BIENNE (Suisse)
54a, Quartier-Neuf, 54a 842

Spécialité GENRES ALLEMANDS



APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE BOIS & MÖHLENBRUCK BIENNE

Installations complètes, d'après les plus nouveaux procédés, pour la **dorure**, l'**argenture** et la **nickelure**, avec piles ou machines dynamo-électriques.

- Rhéostats avec indicateurs de courant.
- Cuves en fonte émaillée ou en grès.
- Anodes de platine et de nickel.
- Bains préparés pour toute couleur d'or.
- Piles Bunsen, Daniell, Meidinger, etc.

Conseils gratuits pour tout ce qui concerne la galvanoplastie, la dorure et la nickelure. 972

Nombreuses références à disposition.



TÉLÉPHONE

ARNOLD HUGUENIN

45, Rue du Progrès, 45

CHAUX-DE-FONDS

HORLOGERIE COMPLIQUÉE

Répétitions quarts et minutes, avec tous genres de complications, grandes sonneries quarts et minutes, quantième perpétuels, chronographes avec compteurs minutes.

Toutes mes répétitions sont réglées aux températures et peuvent obtenir des bulletins à l'observatoire. 932

Médaille de bronze à l'Exposition universelle, Paris 1889

ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai
Fonte de déchets de toute nature

VENTE D'OR FIN POUR DOREURS

AUFRAINC & C^{IE}

BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS & DÉTAIL 929

MAISON FONDÉE EN 1879

F. REYMOND & C^{IE}

88, AVENUE DE LA GARE BIENNE AVENUE DE LA GARE, 88

MÉTAUX POUR HORLOGERIE

Agence exclusive et Dépôt de :

- | | | |
|--|---|---|
| MM. La Salle & C ^{ie} , à Kriens, près Lucerne. | Marque déposée : PLATINIUM | Tit. Société westphalienne pour le laminage du nickel, à Schwerte. (Ancienne maison Fieitmann & Witte). |
| Laiton, cuivre et alliages spéciaux pour l'horlogerie. |  | Nickel pur, nickel plaqué, etc. |
| Tit. Société Industrielle et commerciale des métaux, Paris. (Usine de Bernel). | | MM. John Wallis & Sons, à Birmingham. |

- | | |
|--|---------------------------------------|
| Maillechort, Packfung, Chrysocale, Similor, etc. | MM. John Wallis & Sons, à Birmingham. |
| Acieries et tréfileries d'Havelock près Sheffield. | 867 |
| Aciers sous toutes formes. Spécialités de bandes et de fils. | |

Stock important en magasin.

| | |
|--|----------------------------|
| ENTREPOTS : | Adresse pour télégrammes : |
| aux Magasins généraux, à Genève et à la Villette, à Paris. | REYMOND, BIENNE. |
| | TÉLÉPHONE |

FABRIQUE DE BOITES

en tous genres 868

ARGENT et GALONNÉ — USINE HYDRAULIQUE

Spécialité de boîtes Goldine

KRAMER & MOSER

BIENNE

MÉDAILLE D'ARGENT
à l'Exposition universelle de Paris 1889

BUREAU TECHNIQUE D'HORLOGERIE

CHARLES HOURIET, COUVET (Suisse)

Etudes de calibres pour montres simples et compliquées ; méthode mathématique très exacte.

Confection des pointeurs, modèles, filières, jauges pour la parfaite interchangeabilité de toutes les parties.

Installation complète de fabrications de l'ébauche et de la montre entière avec outillage perfectionné.

Méthode spéciale d'étampage, anglage pour pièces soignées, plantages très précis de tous les mobiles.

Machines-outils simples et automatiques pour fabriques et ateliers. 877

Plans, Devis, Renseignements, Conseils,

ÉCOLE D'HORLOGERIE ET DE MÉCANIQUE

de Bienne.

940

Apprentissage d'horlogerie complet: 3 ans. Apprentissage d'horlogerie pour spécialités: 12 à 18 mois. Apprentissage mécanicien: 3 ans; les élèves apprennent à faire les outils pour fabrication mécanique, système perfectionné. Cours théoriques dans les deux langues. Nouvelles méthodes d'enseignement donnant d'excellents résultats. Entrée à toute époque. S'inscrire auprès du Directeur.

LA COMMISSION.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

L. BURI-HALDI

BIENNE (Suisse)

Le seul fabricant de la 628

Montre remontoir dite Montre-canne

Système breveté sous N° 135

se remontant en tournant le pommeau de la

canne, qui forme la boîte de la montre,

s'adaptant sur cannes, cravaches, parapluies, etc.

Même système pour bracelets.

MODÈLE ABSOLUMENT NOUVEAU

MONTRES GARANTIES

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

771

Spécialité de montres à clef pour l'Angleterre,
l'Amérique et les colonies

COULLERY FRÈRES

FONTENAIIS près Porrentruy (Suisse)

Fabrique de balanciers compensés et façon compensés en tous genres

GEORGES ROULET

PONTS-MARTEL (Suisse)

967

Ouvrage fidèle et garanti soigné, bon courant.

Tous mes balanciers soignés et ordinaires sont garantis pour couper

Fabrique de montres — Usine à vapeur

G. MULLER & C^{IE}

NIEDERBIPP (Suisse)

903

Spécialité de remontoirs 18 lignes en tous genres

Métaux ANTI-MAGNÉTIQUES brevetés

de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, à Genève

A L'USAGE DES FABRICANTS D'HORLOGERIE

Balanciers compensés, genres soignés et courants.
Spiraux de première qualité.

Métal pour échappements. 706

Ces produits ont subi les épreuves les plus minutieuses et ont donné des résultats supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

EXPORTATION

GROS ET DÉTAIL

HORLOGERIE, OUTILS ET FOURNITURES

LÉOPOLD BERTRAND

COLOMBIER (Suisse)

949

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Etablissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce,
touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes
salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes
— Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition
permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie. 931
Se recommande **C. RIESEN-RITTER**, propriétaire.

FABRIQUE DE MONTRES

DELEULE FRÈRES & WALKER

CHARQUEMONT (Doubs)

916

Spécialité de remontoirs 18 lignes, boîtes métal

FABRIQUE D'HORLOGERIE

en tous genres

Spécialité de montres remontoirs pour dames

de 10 à 13 lignes

VUILLIOMENET-REINHARDT

BIENNE (Suisse)

Grande fabrique de roues et fraises en tous genres

L. CARPANO, à CLUSES (Haute-Savoie)

Fraises à arrondir d'un système perfectionné
approuvé après examen et essai par les horlogers les
plus compétents et les plus habiles.

— Système breveté en Suisse et en France.

MACHINES A ARRONDIR SYSTÈME CARPANO.

L'imprimerie de la Fédération horlogère suisse se
recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution
prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.